

Royaume du Maroc
-=-=-
Ministère de l'Habitat et de la
Politique de la Ville
MHPV
-=-=-
Direction de l'Habitat Social et
des Affaires Foncières
DHSAF

Entité des Nations Unies pour
l'Égalité entre les Sexes et
l'Autonomisation des Femmes

ONU Femmes

Marché n°6/2013

*Enquête Nationale d'Evaluation d'Impacts des Programmes de Lutte
contre l'Habitat Insalubre sur les Conditions de Vie des Ménages*

Rapport de la Phase 4.

Note Synthétique des Principaux Résultats

Social Laboratory – SOLAB

Contexte de l'enquête, ses objectifs et structure du rapport d'analyse des données collectées

L'enquête nationale portant sur l'évaluation d'impacts des programmes de lutte contre l'habitat insalubre sur les conditions de vie des ménages est une opération de grande envergure réalisée en 2014 par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'Égalité entre les Sexes et l'Autonomisation des Femmes, dénommée ONU Femmes. L'enquête a concerné 5851 ménages auparavant vivant dans les bidonvilles et qui ont bénéficié du programme « Villes Sans Bidonvilles » dans ses composantes aussi bien de relogement, de recasement ou de restructuration. Le présent document est une note synthétique des résultats de cette enquête.

Il est à rappeler que le gouvernement avait clairement affiché, depuis 2003, sa volonté d'œuvrer d'une manière plus efficace et plus intégrée afin d'éliminer l'existence des bidonvilles, de réhabiliter les quartiers non réglementaires et restaurer les logements menaçant ruine en offrant aux populations concernées de meilleures opportunités et conditions d'habitat. Dans le sens d'évaluation d'impacts, cette enquête vient souligner la détermination du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville à apporter des réponses aux questions en rapport avec les programmes mis en œuvre pour éradiquer les bidonvilles si ils ont eu un impact positif sur les conditions de vie des ménages et également en ce qui concerne la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles et le renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles.

Cette enquête met en relief, par conséquent, les insuffisances à combler dans la mise en œuvre ultérieure des programmes. Elle permettra, sans doute, de contribuer à alimenter la réflexion pour améliorer et affiner les instruments et les modalités d'intervention des programmes de lutte contre l'habitat insalubre.

Les objectifs spécifiques de cette enquête se résument en :

- ✓ L'appréciation des caractéristiques socioéconomiques et démographiques de la population ciblée par l'enquête d'après une analyse genre ;
- ✓ L'évaluation des conditions de vie vécues par les hommes, femmes, garçons et filles dans le logement et dans la communauté (accès aux équipements sociaux, à la propriété, aux ressources de manière générale, autonomie, contrôle, ...)
- ✓ La connaissance des effets différenciés des programmes de prévention, de résorption et de réhabilitation sur les conditions de vie et sur la pauvreté des

ménages et des membres qui les composent hommes, femmes, garçons et filles (patrimoine, sa constitution, son niveau, bien être, ...) ;

Le rapport d'analyse des données de l'enquête produit dans le cadre de la quatrième phase restitue les résultats de cette enquête structurés en huit chapitres : le premier chapitre développe la méthodologie adoptée, les cinq chapitres qui suivent traitent successivement les caractéristiques socioéconomiques et démographiques de la population, les caractéristiques des logements et des ménages, les caractéristiques liées au niveau de vie et de pauvreté des ménages, l'accès à la propriété du logement et conditions de son acquisition, l'impacts du programme VSB sur les conditions de vie des ménages, les deux derniers chapitres ciblent d'une part l'analyse de résultats au niveau de région et l'analyse de résultats concernant certaines populations spécifiques à savoir les personnes âgées, les femmes veuves ou divorcées, les personnes handicapées et les enfants.

Méthodologie de tirage de l'échantillon

Les ménages ciblés par l'enquête sont ceux ayant bénéficié du programme VSB. Les chiffres de 2003, donne une estimation du nombre de ménages vivant à l'époque dans les bidonvilles, soit environ 270 000 ménages. La mise à jour de ce chiffre en mai 2012 donne une estimation relativement plus élevée d'environ 341 147 ménages dont 176 904 se trouvent encore dans les bidonvilles en cette date et 164 243 ménages ayant bénéficié de programmes de relogement, de recasement ou de restructuration. Donc c'est cette deuxième catégorie de ménages qui constitue la cible de l'enquête.

Sur la base d'estimation de phénomènes d'ampleur située entre 20 et 30% et de la fixation de l'erreur relative d'échantillonnage entre 4 et 6%, la taille de l'échantillon à considérer est 6000 ménages bénéficiaires du programme VSB.

La base de sondage est constituée des unités regroupant les ménages par leur appartenance au bidonville d'origine. Deux strates sont ainsi constituées : ménages provenant des bidonvilles complètement éradiqués et ménages provenant des bidonvilles entamés et non achevés à la date de mise à jour (mai 2012). Ces deux strates englobent successivement 102 725 et 61 518 ménages, soit environ 2/3 et 1/3. La taille de l'échantillon a été répartie en 4000 et 2000 ménages successivement pour ces deux strates en adoptant la répartition proportionnelle. Deux autres critères ont été retenus pour affiner davantage la stratification à savoir la région et la taille du bidonville d'origine en considérant l'allocation proportionnelle

et ce pour assurer la représentativité de l'ensemble des régions du Royaume et le type de groupement des ménages dans les bidonvilles d'origine de taille allant de 20 à 10 000 ménages par bidonville.

Le tirage de l'échantillon s'est effectué d'abord par l'identification de 300 sites (200 sites pour les bidonvilles éradiqués et 100 sites pour les bidonvilles entamés et non achevés) et ce par tirage aléatoire proportionnel à la taille du site. Au sein de chaque site, l'échantillon a été constitué en opérant un sondage aléatoire systématique à un seul démarrage avec un pas approprié afin d'enquêter 20 ménages par site. Le taux de non réponse a été maintenu au niveau 2,3%.

Répartition des ménages – échantillon selon les régions

<i>Régions</i>	Nombre de ménages	
	Prévu	Réalisé
<i>CHAOUIA-OURDIGHA</i>	300	296
<i>DOUKALA_ABDA</i>	200	201
<i>FES_BOULEMANE</i>	440	433
<i>GHARB_CHRARDA_BENI_HSSEN</i>	440	440
<i>GRAND_CASABLANCA</i>	940	902
<i>LAAYOUNE-BOUJDOUR-SAKIA AL HAMRA</i>	100	20
<i>MARRAKECH_TENSIFT_ALHAOUZ</i>	1320	1318
<i>MEKNES_TAFILALET</i>	600	589
<i>ORIENTAL</i>	300	297
<i>RABAT_SALE_ZEMMOUR_ZAER</i>	560	517
<i>SOUSS_MASSA_DRAA</i>	140	227
<i>TADLA_AZILAL</i>	60	59
<i>TANGER_TETOUAN</i>	540	492
<i>TAZA_ALHOCEIMA_TAOUNATE</i>	60	60
<i>Total</i>	6000	5851

Caractéristiques démographiques de la population et des ménages bénéficiaire du programme VSB

L'enquête donne une estimation de la population et des ménages bénéficiaires du programme « Villes Sans Bidonvilles » en date de mise à jour de la base de données en mai 2012. La population totale faisant partie des ménages ayant bénéficié du programme VSB est de l'ordre de 760 071 habitants. Le nombre de ménages qui abritent cette population est

estimé à 158 196 ménages (131 272 ménages dont le chef de ménage est un homme et 26 924 ménages dont le chef de ménage est une femme), soit un taux de chefs de ménages femmes de l'ordre de 17%. La presque totalité des hommes chefs de ménage (95,6%) sont mariés. Pour les femmes chefs de ménage 60,7% sont des veuves, 18,3% sont des mariées et 12,5% sont des divorcées).

La taille moyenne d'un ménage bénéficiaire est l'ordre de 4.8 personnes par ménage (5.0 personnes pour les ménages dont le chef de ménage est un homme et 3.8 personnes pour les ménages dont le chef de ménage est une femme). La distribution des ménages selon la taille des ménages montre que les ménages d'une seule personne représentent 2,7% (1,2% pour les ménages dont le chef de ménage est un homme et 10,3% pour les ménages dont le chef de ménage est une femme). Ceci souligne l'existence d'une classe très importante de femmes vivant seules généralement dans un statut de veuve ou divorcée.

La population totale est constituée de 51,4% de sexe masculin et 48,6% de sexe féminin. La répartition des deux sous-populations masculine et féminine selon les groupes d'âges montre une prédominance de la jeunesse. En fait, la part des enfants d'âges de moins de 15 ans est d'environ 26% (26,8% pour la population masculine et 25,2% pour la population féminine). La part des jeunes d'âges 15-29 ans est estimée à 28,7% (29,9% pour la population masculine et 27,3% pour la population féminine). D'autre part, la population d'âges 60 ans et plus (personnes âgées), avoisine 8,2% (9,1% pour la population masculine et 7,1% pour la population féminine). Cette répartition montre que pour chaque personne âgée correspond 3 enfants et 3 jeunes.

En ce qui concerne l'Etat matrimonial, la population d'âges 15 ans et plus est caractérisée par les deux situations célibataires et mariés, toutefois, les femmes sont plus marquées par les états de veuvage et de divorce du fait des obstacles socioculturels rencontrés par ces femmes pour contracter des remariages. Les femmes veuves ou divorcées représentent respectivement 8,7 et 2,6% de l'effectif des femmes d'âges 15 ans et plus.

L'immigration est un phénomène relativement important et l'émigration de faible ampleur

Le taux d'immigration (durant la période de bénéfice du programme VSB) est d'environ 12,9% (11,2% pour le sexe masculin et 14,6% pour le sexe féminin). Les immigrants vers les ménages bénéficiaires de programme « Villes Sans Bidonvilles » après que le ménage ait bénéficié de relogement, recasement ou restructuration, proviennent de différents horizons. 50% ont une origine de quartier réglementaire (53,4% pour les immigrants hommes et 47,4%

pour les immigrantes femmes), l'échange avec les quartiers non réglementaires ou bidonvilles est d'environ 14,8% (16,2% pour les immigrants hommes et 13,7% pour les immigrants hommes) et 33,9% ont une origine du milieu rural (30,0% pour les immigrants hommes et 37,8% pour les immigrantes femmes). Les raisons d'immigration des femmes se concentrent au niveau du mariage et le regroupement familial (92,2%). Les raisons d'immigration des hommes se partagent entre le regroupement familial ou mariage (62,8%) et les raisons économiques (29,2%).

Le taux d'émigration durant les 5 années 2009-2014 est très faible, environ 1,7% (1,1% pour le sexe masculin et 2,2% pour le sexe féminin). Les émigrants se dirigent en masse vers les quartiers réglementaires 60,8% (57,3% pour le sexe masculin et 62,6% pour le sexe féminin). Nous relevons qu'environ 13,7% des émigrants hommes se dirigent vers des quartiers non réglementaires et 10,6% vers l'étranger. Pour les émigrantes femmes environ 22,2% se dirigent vers le milieu rural et 11,2% vers les quartiers non réglementaires. L'émigration des hommes se fait pour trois raisons principales cumulant chacune le quart des cas (la mutation professionnelle, l'importance des offres d'emploi et le mariage ou regroupement familial). Pour les femmes environ 94,1% des cas se font dans le cadre de mariage ou regroupement familial.

Caractéristiques éducatives de la population et conditions de fréquentation des structures d'enseignement et de formation

Le taux d'analphabétisme est estimé à 32,4% (24,6% pour les hommes et 40,6% pour les femmes). Ces chiffres sont corroborés par le fait qu'environ le tiers de la population n'ont jamais fréquenté l'école (34,6%) (26,9% pour les hommes et 42,7% pour les femmes). Environ 44% de la population ont soit complété ou pas le niveau d'éducation primaire (50% pour les hommes et 38,2% pour les femmes), 13,7% de la population ont complété le niveau collégial (15,1% pour les hommes et 12,2% pour les femmes) et 7,4% de la population ont complété le secondaire qualifiant (ayant arrêté ou continué au supérieur) (8% pour les hommes et 6,9% pour les femmes).

Les enfants d'âges 5-9 ans fréquentent l'école à hauteur de 98,3% (98,5% pour les garçons et 98,2% pour les filles). Les enfants d'âges 10-14 ans fréquentent l'école à un taux moindre 95,9% (96,2% pour les garçons et 95,6% pour les filles). Pour les jeunes d'âges 15-19 ans le taux de fréquentation scolaire est relativement moindre 67% (69,7% pour les jeunes garçons et 63,8% pour les jeunes filles). Ceci témoigne de l'arrêt précoce des études au niveau collégial et dans une grande mesure au niveau du secondaire qualifiant.

La distance moyenne parcourue pour arriver à l'école est d'environ 1,8 km (1,8 km pour les garçons et 1,8 km pour les filles). Cette distance atteint 5,5 km en moyenne pour les jeunes qui fréquentent les centres de formation professionnelle (5,0 km pour les jeunes garçons et 6,0 km pour les jeunes filles). Ceci souligne le manque relatif de réalisation de structures de formation professionnelle dans les zones de transfert des ménages recasés ou relogés dans le cadre de programme « Villes Sans Bidonvilles ».

Les enfants et jeunes scolarisés à l'école, le trajet emprunté à pieds est la règle dominante (88,5% des cas) (87,8% pour les garçons et 89,3% pour les filles). Le recours au bus ou taxi est d'environ 8% (7,4% pour les garçons et 8,7% pour les filles). Ainsi, le déplacement à pieds ou le recours à un moyen de transport public cumulent 96,5% (95,2% pour les garçons et 98% pour les filles). L'écart entre les filles et les garçons est compensé par l'utilisation des garçons de moyens de transport privés à savoir les bicyclettes et motos (1,7%) (2,4% pour les garçons et 0,8% pour les filles) et également par le transport scolaire (1,8%) (2,4% pour les garçons et 1,2% pour les filles).

En ce qui concerne les jeunes fréquentant les centres de formation professionnelle, un peu plus que la moitié se déplacent à pieds (53,4%) (53,1% pour les jeunes garçons et 53,9% pour les jeunes filles). Le recours au transport public est d'environ 39,5% (37,7% pour les jeunes garçons et 41,9% pour les jeunes filles). Le recours au bus parmi les moyens de transport public est très prépondérant (80%). L'utilisation des moyens de transport privés (bicyclettes ou motos) représentent 5,1% (8,2% pour les jeunes garçons et 0,6% pour les jeunes filles).

Taux relativement élevé de la prévalence d'Handicap

Les données de l'enquête ont permis de relever que près de 8,5% de la population ont au moins un handicap quelconque en termes de santé (visuel, auditif, locomotif, concentration, mémoire, autonomie pour s'habiller et prendre son bain et de communication) (8,8% pour les hommes et 8,1% pour les femmes). Un peu plus du tiers de la population handicapée ont un seul handicap lié à la déficience visuelle (34,9%) (39,8% pour les hommes et 29,2% pour les femmes), 11,6% ont le seul handicap locomotif (9,6% pour les hommes et 13,8% pour les femmes), 7,9% des personnes handicapées cumulent les deux handicaps visuel et locomotif (7,1% pour les hommes et 8,8% pour les femmes).

Une couverture médicale de la population relativement appréciable

Les données de l'enquête montrent qu'environ la moitié de la population disposent d'une couverture médicale en tant qu'affiliés ou bénéficiaires (48,9%) (49,5% pour les hommes et 48,4% pour les femmes). La répartition des affiliés selon le sexe montre que 77,1% sont des hommes et 22,9% sont des femmes. La répartition des bénéficiaires montre aussi que près de 52% sont des hommes et 48% sont des femmes. On estime à environ 3 bénéficiaires par affilié (soit un affilié et deux ayant droit en moyenne).

D'autres parts, les trois quarts des bénéficiaires d'une assurance médicale c'est à travers le RAMED (Régime d'Assurance Maladie pour les Economiquement Démunis) au vu de leurs conditions de vie et notamment leur accès limité à l'emploi salarial (71,9%) (71,7% pour les hommes et 72,2% pour les femmes) et environ 17,7% bénéficient de l'assurance maladie obligatoire AMO destinée aux fonctionnaires et employés des secteurs public et privé (18,2% pour les hommes et 17,1% pour les femmes). Les autres disposent d'assurance médicale privée.

Le chômage touche une importante tranche de la population active

En ce qui concerne la contribution des hommes et des femmes aux activités économiques, le tableau qui suit montre qu'environ les deux tiers de la population d'âges 7 ans et + sont inactifs (65,6%) (43,1% pour les hommes et 88,8% pour les femmes), la prédominance de l'inactivité chez les femmes est associée à la nomenclature de femmes au foyer qui représentent plus que la moitié. 25,9% de la population d'âges 7 ans et plus sont des actifs occupés (42,8% pour les hommes et 8,3% pour les femmes) et 8,6% sont des chômeurs (14,1% pour les hommes et 2,9% pour les femmes).

Ces chiffres impliquent que le taux de chômage est d'environ 23,5% (23,4% pour les hommes et 24,1% pour les femmes). Ce niveau est très élevé et impliquerait des difficultés pour disposer de revenus et subvenir aux besoins du ménage en termes de subsistance et en moyens financiers pour le financement de l'acquisition du logement.

Les actifs occupés se répartissent à parts égales entre l'emploi pour le propre compte et le salariat

La répartition de la population active occupée selon le statut professionnel montre qu'environ 47,4% travaillent pour leur propre compte (indépendants ou employeurs ou associés) (50,3% pour les hommes et 31,9% pour les femmes), environ 48,1 travaillent en tant que salariés (44,8% pour les hommes et 65,5% pour les femmes¹) et presque 4,5% travaillent en tant qu'apprenti ou aide familial (4,9% pour les hommes et 2,6% pour les femmes).

D'autres parts, les actifs occupés pour se rendre au lieu de travail où ils exercent leurs activités parcourent une distance moyenne d'environ 10,6 km (10,8 km pour les hommes et 9,4 km pour les femmes).

Les hommes sont plus représentés dans les activités économiquement rémunérées, les femmes le sont moins et elles sont le plus représentées dans les activités économiquement non rémunérées

En ce qui concerne les activités économiques rémunérées, environ la moitié des hommes d'âges 5 ans et plus et juste 8,7% des femmes qui sont impliqués et de là les femmes ne représentent que 14,7% parmi les personnes impliquées. Le temps consacré pour cette activité économique en dehors du domicile est d'environ 8heures trois quarts d'heures pour les hommes et pour les femmes une heure en moins.

Concernant les travaux domestiques, environ 73,9% des femmes et juste 4,2% des hommes sont impliqués dans ce genre d'activité, les femmes représentent la majorité 94,5%. Les femmes impliquées passent environ 2 heures 11 minutes et les hommes 1 heure 17 minutes.

Egalement, l'implication des femmes est très nuancée pour la préparation des repas à 96%. Parmi les femmes les deux tiers sont impliqués et parmi les hommes juste 2,7% qui le sont. Les femmes consacrent 2 heures de temps et les hommes 1heure 20 minutes pour cette activité.

En ce qui concerne les courses, parmi les hommes 36% sont impliqués et parmi les femmes 29,2% le sont aussi. Le temps consacré est respectivement 1 heure 26 minutes et 1 heure 15 minutes. Les femmes parmi les personnes impliquées représentent 43,8%.

Les femmes sont aussi hautement représentées dans les soins apportées aux membres du ménage (enfants, personnes âgées et handicapées). Le taux de leur représentativité avoisine 82,2%. Parmi les hommes, juste 4,1% qui sont impliqués mais parmi les femmes 19,6% qui le

¹ dont 15,3% qui travaillent en tant que salariées chez les ménages.

sont. Les hommes consacrent environ 1 heure 10 minutes et les femmes 1 heure 41 minutes en moyenne à cette activité.

Pour l'éducation, on peut dire que la parité est presque atteinte puisque 47% des personnes fréquentant l'école sont des filles et 53% sont des garçons. La durée moyenne consacrée à cette activité de qualification est d'environ 6 heures 43 minutes pour les garçons et 6 heures 29 minutes pour les filles.

Les femmes sont relativement impliquées dans les activités associatives et l'accès à l'Internet. Les taux successifs pour ces deux activités sont 31,8% et 40,2%. Les hommes passent en moyenne 1 heure 4 minutes et les femmes 54 minutes dans les activités associatives. Pour l'internet, les hommes aussi bien que les femmes connectées passent en moyenne environ 1 heure 45 minutes.

Changements dans le cadre de vie des ménages

Le programme « Villes Sans Bidonvilles » a contribué à l'amélioration du cadre de vie des ménages par leur accès à un logement salubre. En fait, tous les ménages ciblés par l'enquête étaient des résidents de logements dans les bidonvilles mis à part les ménages ayant soit acheté le terrain ou le logement construit ou l'appartement d'un bénéficiaire initial du programme ou ayant loué le logement du bénéficiaire initial.

Le programme VSB a permis aux 84,6% des ménages qui résidaient dans les bidonvilles ou logements sommaires de vivre actuellement dans des logements (maison construite ou appartement). Il ne reste qu'environ 3,4% des ménages qui ont bénéficié de la restructuration de leurs logements mais le cadre de vie n'a pas beaucoup changé comparé à celui des bénéficiaires du relogement ou recasement qui ont enregistré des changements notables. Les matériaux de construction actuellement le plus représentés sont les murs en les murs en briques, les toits en béton et le sol en carrelage, mosaïque ou ciment.

La quasi-totalité des ménages (97,3%) ont l'intention de rester dans les logements qu'ils ont acquis manifestant ainsi la satisfaction globale à l'égard du programme.

Le pourcentage des insatisfaits par rapport au nombre de pièces occupés au niveau du logement a été réduite de moitié. Actuellement, environ le quart des ménages sont encore insatisfaits et souhaitent avoir en moyenne 4,4 pièces au lieu de 2,5 pièces suite à la mise en œuvre du programme, soit 2 pièces en plus.

Nette amélioration dans l'accès aux équipements de base dans le

logement

Les ménages qui n'avaient pas dans leurs logements précédents une cuisine, salle de bain/douche ou toilettes avoisinaient respectivement 13,1%, 86,3% et 10,8%, le programme « Villes Sans Bidonvilles » a permis de réduire notablement ces pourcentages à 1,7%, 56,0% et 1,2%. Ceci témoigne de l'équipement que comprennent les logements acquis par les ménages dans le cadre de ce programme notamment la cuisine et les toilettes.

Egalement, le taux d'insatisfaction de ces trois équipements de base dans un logement a été réduit de 45,4 à 11,5% pour la cuisine, de 25,3 à 12,1% pour la salle de bain/douche et de 53,2 à 14,8% pour les toilettes.

Les indicateurs relatifs aux raccordements des ménages aux réseaux d'eau potable ou d'électricité montrent une nette amélioration. La part des ménages raccordés au réseau d'eau potable est passée de 22,3% à 85,5%. Le taux d'insatisfaction par rapport au raccordement au réseau de l'eau potable a diminué de 56,4% à 12,9%. Les ménages, non raccordés au réseau d'eau potable, chargeant exclusivement les femmes et les filles pour cette mission a diminué de 53,3% à 14,4%. En ce qui concerne le raccordement au réseau d'électricité, les ménages non raccordés ou sans compteurs a été réduit de 67% à 6,6%.

Tendance positive en direction de la protection de l'environnement

Le programme « Villes Sans Bidonvilles » a contribué à l'augmentation du taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide (égouts) de 19,5% à 92,8% et à la diminution du taux de couverture des ménages par un service de collecte des ordures ménagères de 55,4 à 92,7%. Le taux d'insatisfaction du service de collecte des ordures ménagères a baissé de 36,5 à 27,5%.

Baisse de la pauvreté monétaire et de l'inégalité et stabilité du chômage

Le taux de pauvreté monétaire a baissé de 48,7 à 28,3%. La baisse de la pauvreté monétaire a profité beaucoup plus aux plus pauvres qu'aux populations relativement aisées. Les inégalités sont été relativement réduites. L'Indice de Gini a également baissé de 0,404 à 0,326.

Evolution relativement positive dans les conditions d'accès à l'école et aux centres de formation professionnelle

Le programme « Villes Sans Bidonvilles » a permis de maintenir à un niveau relativement recevable de la distance moyenne séparant le logement de l'école pour poursuivre les études (primaire, collégiale ou secondaire) passant de 1,6 km à 1,8 km aussi bien pour les élèves garçons qu'aux filles. L'accès aux centres de formation professionnelle la distance moyenne a légèrement baissé de 7,5 à 5,5 km (cette distance moyenne a baissé, pour les jeunes garçons de 9,4 km à 5,0 km et pour les jeunes filles de 6 km à 5,0 km). Ces deux résultats soulignent l'importance accordée à l'implantation des écoles primaires, collèges et lycées à proximité des zones de programmes de relogement ou recasement mais relativement moins d'implantation de centres de formation professionnelle.

Baisse de l'incidence des maladies conjoncturelles et amélioration dans l'accès aux structures de santé

L'incidence des maladies et accidents conjoncturels a baissé de 5,7% à 4,1%. La baisse touche aussi bien l'incidence auprès des hommes qu'auprès des femmes de 5,6 à 3,7% pour les hommes et de 5,9 à 4,5% pour les femmes. Le profil des maladies et accidents conjoncturels a changé.

D'autres parts, le comportement des individus à l'égard des visites médicales suite à ces maladies et accidents conjoncturels a beaucoup changé. La part des malades ayant eu recours à une visite médicale est passée de 32,5 à 64,8% soit un doublement et ce pour les hommes et pour les femmes. Parmi ces malades qui recourent aux visites médicales, 32,2% effectuaient des visites aux centres de santé, ce taux a baissé pour atteindre le niveau de 27,4%. La distance moyenne séparant le logement de ces malades des centres de santé a été réduite de plus deux tiers passant de 30 à 8 km.

Nette amélioration dans l'accès à la propriété avec documents

Le taux des ménages propriétaires de leurs logements a doublé passant de 44,4% à 92,5% (de 46,1% à 91,3% pour les ménages dont le chef est un homme et de 36,1% à 93,2% pour les ménages dont le chef est une femme).

La part des ménages à un seul propriétaire homme a baissé de 84,9 à 75,0%, soit une réduction d'environ 10 points. Pour les ménages à une seule propriétaire femme, la part a augmenté de 10,9 à 15,0% soit une hausse d'environ 4 points.

Le taux de ménage propriétaires disposant de documents prouvant la propriété a presque triplé passant de 32,0 à 87,7%

Les contributeurs à l'achat de terrains pour construction ou à l'achat d'appartements sont en grande partie un seul homme (83,1% des cas), une seule femme (11,9% des cas) et un homme et une femme (2,2% des cas). Les propriétaires de logements précédents sont en grande partie un seul homme (85,1% des cas), une seule femme (13,9% des cas) et un homme et une femme (0,7% des cas). Les propriétaires de logements actuels (après la mise en œuvre du programme VSB) sont en grande partie un seul homme (80,9% des cas), une seule femme (16,3% des cas) et un homme et une femme (2,1% des cas).

Le taux de glissement est estimé à 9,7% des ménages bénéficiaires (11,1% pour le programme de recasement et 3,1% pour le programme de relogement).

La valeur du patrimoine-logement est de plus en plus importante

Pour les ménages bénéficiaires du programme de recasement, ménages ayant construit leur logement et qui y résident ces ménages la valeur moyenne du logement qu'ils occupaient auparavant est en moyenne 63 000 dirhams. Ces ménages ont sacrifié une somme globale pour disposer de leur actuel logement de 162 000 dirhams (13 000 dh pour l'acquisition du terrain et 149 000 dh pour la construction). Ces ménages estiment que le programme VSB leur a procuré un logement dont la valeur moyenne a atteint 342 000 dirhams.

Pour les ménages bénéficiaires du programme de relogement et y résident actuellement en tant que propriétaires les données font ressortir que ces ménages disposaient avant la mise en œuvre d'un logement dont la valeur avoisinait en moyenne 59 400 dirhams, le fait qu'ils aient sacrifiés un financement pour l'acquisition de l'appartement à savoir en moyenne 88 700 dirhams, ces ménages estiment qu'ils disposent actuellement à travers le programme VSB d'un logement de valeur moyenne 301 000 dirhams.

Une amélioration relative de l'accès des femmes à la propriété et réduction des inégalités entre les hommes et les femmes en termes de partage de la valeur du patrimoine

Le programme VSB a permis de hausser le taux d'accès des femmes à la propriété du logement occupé par le ménage d'appartenance de 15,3 à 18,7%, soit un gain de 3 points. La part des femmes dans la valeur global du patrimoine matérialisé dans le logement principal du ménage a augmenté de 14,4 à 18,3%, soit un gain de 4 points. Toutefois, la parité est loin d'être atteinte dans ce domaine et les inégalités demeurent flagrantes.

Mobilisation de l'épargne des ménages et recours au crédit bancaire dans le processus d'acquisition du logement

Pour les ménages bénéficiaires du programme de recasement et qui y réside au moment de l'enquête, la principale source de financement dans cette acquisition est les fonds propres (76,1%), la vente du patrimoine (3,6%) et le recours au crédit (15,2%). Pour cette catégorie de ménages le crédit bancaire (sans garantie Fogarim) représente 6,3%, le crédit bancaire (avec garantie Fogarim) représente 2,5%) et le reste s'effectue auprès de la famille et/ou des amis.

Pour les ménages bénéficiaires du programme de relogement et qui y réside au moment de l'enquête, la principale source de financement dans cette acquisition est les fonds propres (58,4%), la vente du patrimoine (1,2%) et le recours au crédit (37,6%). Pour cette catégorie de ménages le crédit bancaire (sans garantie Fogarim) représente 13,7%, le crédit bancaire (avec garantie Fogarim) représente 20,7%) et le reste s'effectue auprès de la famille et/ou des amis.

La connaissance de la garantie Fogarim n'est pas absolue. Environ 37,9% des ménages bénéficiaires du programme VSB qui le connaissent. Ce taux se situe au alentours de 32,6% pour les ménages bénéficiaires du programme de recasement et au voisinage de 53,2% pour les ménages bénéficiaires du programme de relogement.

Mobilisation du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville pour faire bénéficier aux ménages le programme d'accompagnement social

La part des ménages qui connaissent l'existence d'un programme d'accompagnement social n'est que de l'ordre de 6,6% (10,3% pour les ménages bénéficiaires du relogement et 5,2% pour les ménages bénéficiaires du recasement). Parmi ceux qui connaissent ce programme, les 2/3 en ont bénéficié (80,3% en ce qui concerne le relogement et 58,3% pour le recasement). Le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville a couvert la quasi-totalité des ménages bénéficiaires de ce programme d'accompagnement social à hauteur de 91,1% (98,5% pour le relogement et 86,0% pour le recasement). Le tissu associatif a couvert le complément à 100%.

Degrés non uniforme quant à la satisfaction des ménages à l'égard des conditions de vie actuelles

Les ménages expriment un grand degré de satisfaction en ce qui concerne les relations de voisinage (environ 71,6% des ménages sont satisfaits ou très satisfaits). Les ménages insatisfaits à cet égard ne représentent que 7,3% des ménages.

La satisfaction par rapport au lieu d'implantation des logements (le lotissement ou les immeubles) est d'environ 61,3% des ménages sont satisfaits ou très satisfaits. Les ménages insatisfaits à cet égard représentent 16%.

La satisfaction en ce qui concerne les prix d'achat de terrain pour les ménages en recasement représente 43,6% des ménages satisfaits ou très satisfaits. Les ménages insatisfaits représentent le tiers de cette catégorie de ménages.

Les ménages satisfaits ou très satisfaits de la scolarisation de leurs garçons ou filles de l'éclairage public, la durée d'exécution du programme ou du type de programme représentent pour chaque type de conditions de vie environ le tiers des ménages et environ le tiers est insatisfait.